

Pour publication immédiate: 22 mars 2012

LE SHERIF DU COMTE NIAGARA VOUTOUR, LE SUPERINTENDANT DE LA POLICE DE NIAGARA FALLS CHELLA ET LE CHEF DE LA POLICE DE LOCKPORT EGGERT SALUENT L'EXTENSION DE LA BANQUE DE DONNES ADN DE L'ETAT DE NEW YORK

La nouvelle loi étend l'accès au test et à la découverte ADN pour les accusés

Le Lieutenant Gouverneur Robert J. Duffy a rejoint aujourd'hui le Shérif du Comté Niagara, James R. Voutour, Le Superintendant du Département de la police de Niagara Falls, John Chella, le Chef de la police de Lockport, Lawrence Eggert et le Chef du Département de la police de Niiagara H. James Suitor, pour saluer la loi du Gouverneur Cuomo adoptée récemment, qui étend la banque de données ADN de l'Etat de New York et permet de rendre les communautés du Comté Niagara plus sûres.

Au début de cette semaine, le Gouverneur Cuomo a été rejoint par le Représentant de la Majorité du Sénat Dean Skelos et le Président de l'Assemblée Sheldon Silver pour ratifier le projet de loi historique qui fait de New York le premier état de la nation à avoir une loi sur l'ADN étendu à tous les crimes.

« Lorsque le Gouverneur Cuomo a dévoilé les prochaines étapes de son plan pour reconstruire un Nouveau New York, il a proposé d'étendre la banque de données ADN de l'état, afin de transformer notre système judiciaire pénal », a déclaré le Lieutenant Gouverneur Duffy. « Durant ma carrière dans les forces de l'ordre, j'ai vu comment l'ADN avait le pouvoir de condamner les coupables, disculper les innocents et exclure des individus soupçonnés - souvent dès les premiers stades d'une enquête. En étendant notre banque de données ADN, nous avons réalisé une immense avancée en faisant de New York un endroit plus sûr pour toutes nos familles. »

Le Secrétaire Adjoint de l'Etat de New York pour la sécurité publique, Elizabeth Glazer, a déclaré : « Etendre la banque de données ADN est l'assurance que la science, et non la chance, sera la méthode avec laquelle nous empêcherons et résoudrons les crimes. Pendant des années, d'innombrables New Yorkais ont été victimisés parce que moins de la moitié des délinquants condamnés étaient obligés de soumettre un échantillon ADN. Désormais, cette lacune a été comblée. En adoptant le projet de loi sur l'ADN, nous avons assuré que justice sera rendue aux victimes, que les New Yorkais seront protégés des crimes, et que les condamnés à tort auront accès à la banque de données pour les aider à se disculper. »

L'Avocat de District du Comté Niagara, Michael J. Violante, a déclaré : « La banque de données ADN de l'Etat de New York a prouvé être un outil inestimable pour préserver la sécurité de la population du Comté Niagara. Je félicite le Gouverneur Cuomo pour son leadership et

l'Assemblée législative de l'Etat pour avoir agi. L'extension de la banque de données procurera à tous les Avocats de District la capacité d'identifier les auteurs de crimes plus tôt dans leur carrière criminelle et de disculper les New Yorkais innocents.

Le Superintendant de la police de Niagara Falls, John Chella, a déclaré : « En tant que chef d'un département, c'est mon travail d'assurer que nos officiers ont toutes les ressources nécessaires pour enquêter et résoudre les crimes. Pendant des années, notre travail de policier a été freiné par le fait que l'Etat de New York n'utilisait pas pleinement la technologie ADN. Mais grâce au Gouverneur Cuomo, c'est en train de changer. L'extension de la banque de données ADN de l'état permettra à notre département d'économiser des ressources en réduisant le champ des enquêtes plus tôt, et aidera nos officiers à mieux protéger nos quartiers en identifiant les délinquants récidivistes. »

Le Shérif du Comté Niagara, James Voutour, a déclaré : « La preuve ADN est devenue l'un des outils les plus importants que nous avons pour lutter contre la criminalité. En étendant la banque de données ADN de l'état, le Gouverneur Cuomo a procuré aux forces de l'ordre de l'état la capacité de mieux protéger tous les New Yorkais. »

Le Chef de la police de la ville de Lockport, Lawrence Eggert, a déclaré : « Comme de nombreux chefs de la police à New York, j'ai soutenu les efforts du Gouverneur Cuomo pour étendre la banque de données ADN, parce que ma communauté avait directement bénéficié de cette technologie. En 1996, les restes d'une femme ont été retrouvés. Et comme de nombreux autres meurtres, cette affaire est restée non résolue pendant des années jusqu'à ce que la banque de données ADN produise un indice en 2000. Je n'ai aucun doute qu'une extension de la banque de données aidera d'innombrables victimes de crimes et leurs familles à tourner la page et d'autres officiers de police à résoudre des affaires non résolues. »

La banque de données ADN de l'Etat de New York a été créée en 1996. Depuis cette date, la banque de données a aidé les procureurs à résoudre presque 2 900 crimes. La preuve ADN a aussi aidé à disculper 27 New Yorkais.

A compter du 1er octobre 2012, des échantillons ADN seront prélevés sur tous les condamnés de délit ou d'infraction selonla Loi pénale. La loi n'est pas rétroactive et ne s'applique pas aux enfants impliqués dans des affaires devant les tribunaux des familles ou aux jeunes délinquants. Egalement, les délinquants condamnés pour la première fois pour détention de marijuana ne seront pas obligés de soumettre un échantillon ADN.

La nouvelle loi implique les réformes suivantes du système judiciaire pénal de l'état :

- Extension de l'ADN à tous les crimes: Auparavant, la loi de l'état n'autorisait le prélèvement d'ADN que sur 48 pour cent des délinquants condamnés pour un crime selon la Loi pénale. En conséquence, l'Etat de New York a manqué d'importantes opportunités d'empêcher la souffrance inutile des victimes de crimes et n'a pas utilisé un outil puissant qui aurait pu être employé pour disculper les innocents.
- Accès étendu pour certains accusés de crime au test ADN :Cette législation permettra aux défendeurs accusés de crimes particuliers, condamnés après avoir plaidé coupables,

d'avoir accès au test ADN pour démontrer leur innocence. De plus, les accusés de crimes seront autorisés à effectuer une requête auprès du tribunal pour comparer les preuves sur la scène de crime avec la banque de données ADN de l'Etat. Ensemble, ces réformes permettront d'assurer que les accusés innocents ne soient pas condamnés, ou, s'ils sont condamnés après une plaidoirie, qu'ils puissent démontrer leur innocence.

 Accès étendu à la découverte pour certains accusés de crimes après le procès: Dans des circonstances limitées, les accusés pourront rechercher la découverte de biens, afin de démontrer leur innocence après leur condamnation. Une telle découverte fournira à la cour la preuve nécessaire pour prendre une décision adéquate sur une motion de défendeur sur ce recours.

Le Centre des Enquêtes de la Police scientifique de l'Etat de New York à Albany peut traiter 10 000 échantillons d'ADN de condamnés par mois. La proposition d'extension du Gouverneur portera le total mensuel à moins de 7 000 et ne créera pas de retards.

###